

PROJET DE RESOLUTION SUR LA FORMATION SYNDICALE

65° CONGRES DE L'U.N.E.F. (12-16 janvier 1979)

LA FORMATION SYNDICALE :

— UN DROIT DES ADHERENTS

— UNE NECESSITE POUR L'ACTION.

L'UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE doit permettre à toujours plus d'adhérents de devenir les animateurs de la vie syndicale dans les Comités, les A.G.E., au plan national.

Depuis le 64° CONGRES, des progrès, néanmoins marqués par de profondes inégalités, ont été réalisés dans plusieurs domaines :

- la circulation permanente de l'information par l'intermédiaire de courrier locaux et nationaux aux adhérents, aux élus, aux responsables de comités ;
- la tenue de réunions de Comités régulières dans les U.E.R. parfois les amphis ou les TD ;
- l'amélioration du travail d'animation des Collectifs d'A.G.E. par la recherche de la stabilité des bureaux de comité ou d'A.G.E. ;
- l'organisation de rencontres d'élus locales et nationales ;
- la création de commissions nationales sur différentes tâches.

Le CONGRES constate que des insuffisances flagrantes restent à combler et que des efforts sont nécessaires pour améliorer le travail collectif et permettre à chacun d'assumer ses responsabilités, d'en prendre de nouvelles.

Pour cela, chacun a droit aux éléments d'information, d'analyse, de réflexion qui lui permettent de rendre plus intéressante et plus efficace son activité.

Le CONGRES engage le BUREAU NATIONAL et les Bureaux d'A.G.E. à accroître leurs efforts pour la publication régulière et le financement d'U.N.E.F.-INFORM et des bulletins d'Association Générale. Il appelle les A.G.E. à améliorer leur réflexion et leur travail pour la création de commissions locales sur l'activité de l'organisation et les problèmes universitaires et par la mise en place de commissions par secteurs d'études.

Sur la base de l'expérience acquise et transmise dans l'U.N.E.F. le responsable syndical peut mieux répondre aux questions que suscitent l'actualité et la situation locale.

La transmission de l'expérience ne peut se faire uniquement à travers l'activité quotidienne. En effet, le gouvernement veut maintenir les étudiants en état de sous-information, gardant ainsi une plus grande latitude pour appliquer une politique dont il tente de camoufler la vraie nature. Il bénéficie du renfort de la quasi-totalité des média, porte-parole de ses arguments, mais silencieuses sur les positions étudiantes.

La nécessité de la formation syndicale est renforcée par le renouvellement permanent de la population étudiante qui entraîne des changements fréquents dans les directions syndicales.

Le CONGRES réaffirme que seule l'U.N.E.F. permet aux étudiants d'être informés, de discuter de leurs problèmes, d'échanger leurs expériences.

Les journées d'études, les stages locaux et nationaux sont les lieux d'une réflexion approfondie sur les orientations et la pratique syndicale.

La complexité de la politique du gouvernement et de ses implications universitaires fait de cette réflexion une condition de la plus grande efficacité du syndicat.

Les problèmes croissants des étudiants, le salariat de plus en plus fréquent, les difficultés matérielles des A.G.E. pour prendre en charge les frais de stages en rendent plus difficile la tenue.

L'attention des directions, de comité, d'A.G.E. et du BUREAU NATIONAL à l'égard de l'éducation syndicale doit s'en trouver renforcée.

Tout étudiant a le droit de devenir responsable syndical. Le CONGRES engage le BUREAU NATIONAL et les bureaux d'A.G.E. et de Comité à faire des efforts particuliers pour l'accession des étudiantes à tous les niveaux de responsabilité.

Le CONGRES réaffirme la nécessité de mettre en place et de multiplier les stages locaux et régionaux.

Ils doivent être l'occasion d'une analyse adaptée aux réalités économiques et universitaires locales, avec la constitution d'une documentation particulière.

Des journées d'études locales et régionales permettent une réflexion plus rapide et plus proche de problèmes spécifiques de ou des A.G.E. concernées. Elles permettent en outre d'intégrer plus d'adhérents à la réflexion sur l'ensemble des aspects de l'activité.

Le CONGRES demande au BUREAU NATIONAL et aux A.G.E. de veiller à la participation de nombreux dirigeants de ville aux stages nationaux qui favorisent une vision nationale de l'activité.

Le CONGRES invite les directions à agir pour que le financement des stages locaux et nationaux de la formation des responsables syndicaux qui sont utiles à la vie de l'Université soient pris en charge par les universités et le ministère.

Le CONGRES appelle les directions à développer l'éducation syndicale sous toutes ses formes.

Du nombre d'étudiants qui s'informent, discutent, décident, dépend le nombre d'étudiants qui agissent et qui gagnent.